



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE LOGEMENTS SOCIAUX 2026

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, le Budget Primitif 2026, le Budget Supplémentaire 2026 et le Compte Financier Unique 2025 disponible sur le site internet de la mairie de Tresses : www.tresses.org.

Préambule :

Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité. C'est un acte d'ajustement et de report (reprise des résultats, intégration des restes à réaliser), il ne présente que peu d'écritures.

La nomenclature est la M57.

Ce budget supplémentaire inclut notamment la reprise des résultats N-1 et l'intégration des restes à réaliser en investissement le cas échéant.

Contexte :

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 (DOB) s'est tenu le 14 novembre 2025.

Le Budget Primitif a été adopté le 12 décembre 2025.

Le Budget Supplémentaire est adopté le 22 juin 2026.

Budget Supplémentaire Logements Sociaux 2026

Le Budget Primitif Logements Sociaux s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de – 11 212.15 € : -11 267.80 € à la section de fonctionnement et 55.65 € à la section d'investissement.

Ce budget a été créé dans le cadre des travaux de construction des logements sociaux. Le programme touchant à sa fin ne possède que peu d'écritures, essentiellement le remboursement des emprunts contractés dans ce cadre et la reprise des résultats 2025.

I) La section de Fonctionnement

Cette section est votée par chapitre.

a- Les Dépenses de Fonctionnement

	BP 2026	BS 2026	Prévu 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	- 11 267,80 €	3 732,20 €
023 - Virement à la section d'investissement	12 000,00 €	- 11 267,80 €	732,20 €
66 - Charges financières	3 000,00 €	- €	3 000,00 €

La reprise des résultats permet de réduire le virement de la section de fonctionnement (023) vers la section d'investissement (021).

b – Les Recettes de Fonctionnement

	BP 2026	BS 2026	Prévu 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	- 11 267,80 €	3 732,20 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	3 732,20 €	3 732,20 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00 €	- 15 000,00 €	- €
757361 - Subventions collectivité de rattachement	15 000,00 €	- 15 000,00 €	- €

Les recettes au R002 correspondent à l'affectation du résultat.

La subvention d'équilibre prévu au BP (chapitre 75) est réduite à 0.

II) Section d'Investissement

Cette section est votée par opération et hors opération.

Le budget intègre le résultat de l'exercice de la section d'investissement 11 323,45 € (R001).

Il n'y a pas de restes à réaliser (ni en dépenses ni en recettes).

a- Les Dépenses d'Investissement

	BP 2026	BS 2026	Prévu 2026
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 000,00 €	55,65 €	12 055,65 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 000,00 €	55,65 €	12 055,65 €

b - Les Recettes d'Investissement

	BP 2026	BS 2026	Prévu 2026
RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 000,00 €	55,65 €	12 055,65 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	11 323,45 €	11 323,45 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	12 000,00 €	-	732,20 €

Le résultat (R001) permet de réduire le virement 023/021.